

DEC200538DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181669DAJ du 1^{er} juin 2018 portant fin de fonction et nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention relatif à la désignation des laboratoires et personnes contact des sites miroir de l'UMI Majulab conclu entre le CNRS, l'Université Côte d'Azur, Sorbonne université, l'Université nationale de Singapour (NUS) et l'Université technologique de Nanyang (NTU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention relative à la désignation des laboratoires et personnes contact des sites miroir de l'UMI Majulab conclue entre le CNRS, l'Université Côte d'Azur, Sorbonne université, l'Université nationale de Singapour (NUS) et l'Université technologique de Nanyang (NTU).

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit

